

BANK OF AFRICA - CÔTE D'IVOIRE
Société anonyme avec Conseil d'Administration
Capital social : 20 000 000 000 FCFA
Siège social : Côte d'Ivoire ABIDJAN Plateau,
Angle Avenue Terrassons de Fougère et Rue Gourgas, 01 B.P. 4132 ABIDJAN 01
R.C.C.M. ABIDJAN N° CI-ABJ-1980-B-48869

AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la société dénommée « **BANK OF AFRICA COTE D'IVOIRE** » en abrégé « **BOA-CI** » sont convoqués par le Conseil d'Administration, à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque qui se tiendra le **Jeudi 28 Mars 2024 à 10 heures 00 mn** précises à la **Salle Fromager de l'hôtel IVOTEL du Plateau (10^{ème} étage)** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Point 1. Examen et approbation des comptes de bilan et de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023:

- Lecture et approbation du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport du Président du Conseil d'Administration
- Lecture et approbation des Rapports des Commissaires aux comptes
- Approbation des conventions réglementées visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et GIE et à l'article 45 de la loi portant réglementation Bancaire
- Quitus aux Administrateurs
- Décharge aux Commissaires aux comptes
- Affectation du Résultat de l'exercice 2023

Point 2. Fixation des indemnités de fonction allouées aux Administrateurs pour l'exercice 2024

Point 3. Présentation des résultats de l'évaluation du Conseil d'Administration et de ses comités spécialisés (art.17 circulaire 01-2017/CB/C du 27 septembre 2017)

Point 4. Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes

Point 5. Renouvellement du mandat de deux (02) Administrateurs

Point 6. Nomination d'un nouvel Administrateur

Tout actionnaire quelque soit le nombre d'actions qu'il possède, pourra participer personnellement ou se faire représenter par un mandataire de son choix. Tous les documents afférents à cette Assemblée Générale seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (4^{ème} étage) à compter du **14 Mars 2024** conformément aux dispositions de l'article 525 de l'Acte Uniforme OHADA portant droit des sociétés commerciales et GIE.

Pour le Conseil d'Administration
La Présidente
Mme Lala MOULAYE EZZEDINE